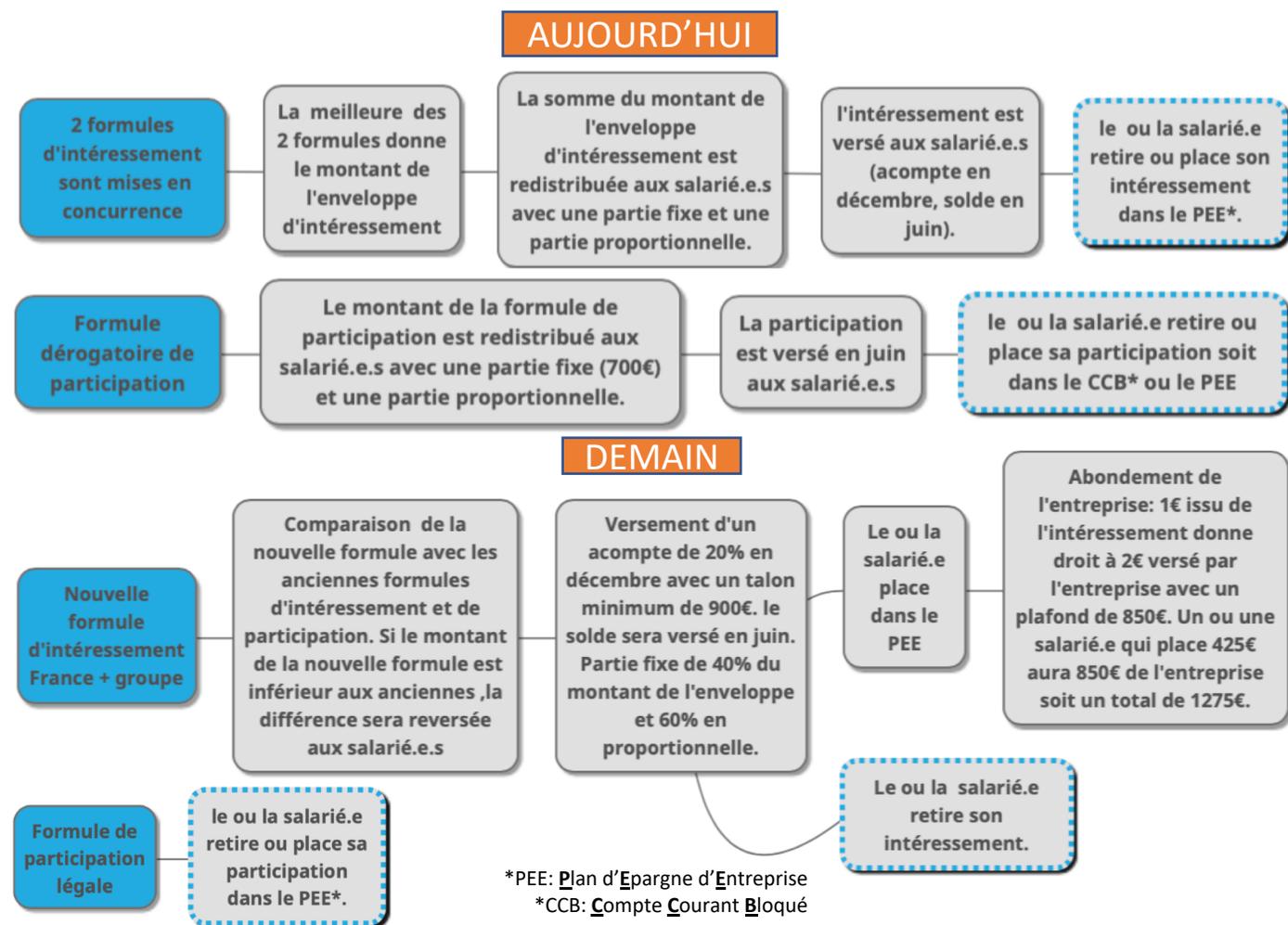




ACCORD INTERESSEMENT PARTICIPATION

Ce mercredi 8 juillet s'est tenue la dernière réunion sur la négociation d'un accord intéressement participation. Depuis des années, la **CFDT** a négocié des formules d'intéressement et de participation qui ont rapporté un complément de revenu très important aux salarié.e.s.

Cette année, suite au changement de législation et à la disparition du CCB (loi PACTE), l'entreprise a souhaité refondre complètement l'intéressement et la participation. Après 8 réunions sur le sujet, la **CFDT**, ayant obtenu les garanties nécessaire au maintien de rémunération des salarié.e.s, a donné son accord de principe à la signature.



- L'enveloppe d'abondement est divisé par 2800 salarié.e.s (850€ net/salarié.e.s) pour l'année 2021, celle-ci sera révisée les années suivantes en fonction du nombre de salarié.e.s plaçant dans le PEE, une commission de suivi est prévue tous les ans.
- Une seconde commission de suivi aura lieu pour comparer les anciennes formules d'intéressement et de participation avec la nouvelle.
- Une rencontre sera programmée avec le CMCIC au second semestre 2020 afin de discuter des fonds de placement.
- La formule de participation légale ne donnera quasiment pas de rendement, la nouvelle formule d'intéressement doit compenser le revenu (rétribution égale à performance égale).
- Neutralisation de la période COVID pour ALD et garde d'enfant

En PAGE 2: Intéressement de Performance Opérationnelle





INTERESSEMENT DE PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Lestrem, le 9 juillet 2020



Les indicateurs de performance opérationnelle ont été renégociés.

3 indicateurs ont été retenus :

- La sécurité incluant le DUERP avec sa mise à jour un mois au plus tard après l'accident
- La qualité (idem au dernier accord)
- La satisfaction client (NPS).

Simulation des nouveaux critères par rapport aux résultats de l'année 2019

	Trimestre	Sécurité Nb accidents Déclarés				€
		Min	Cible	Résultat	Atteinte %	
2019	T1	8	1	1	140%	140,00€
	T2	8	1	3	71%	71,43€
	T3	8	1	8	0%	0€
	T4	8	1	6	29%	28,57 €
					55%	240€
Satisfaction client NPS						
		Min	Cible	Résultat	Atteinte %	€
2019	T1	5	23	18	72%	72,22 €
	T2	5	23	16	61%	61,11 €
	T3	5	23	2	0%	0€
	T4	5	23	42	120%	120,00 €
					63%	253,3€
Qualité Réclamations Clients.						
		Cible	Max	Résultat	Atteinte %	€
2019	T1	0,64	1	0,69	86%	86,11 €
	T2	0,64	1	0,7	83%	83,33 €
	T3	0,64	1	0,66	94%	94,44 €
	T4	0,64	1	0,8	56%	55,56 €
					79,9%	319,4€
Résultat estimation 2019 avec les nouveaux critères						812,78 €
Résultat réel 2019						742,36 €

Tous les trimestres, les résultats de l'intéressement technique sont acquis ; à la fin de l'année, on additionne tous les trimestres et l'IPO peut être soit encaissé soit versé dans le PEE. On peut aussi bénéficier de l'abondement au travers de l'IPO.

En 2020, le 3^{ème} et 4^{ème} trimestre seront multipliés par 2 du fait que les 2 premiers ne peuvent pas être pris en compte.

Une commission de suivi trimestriel sera mise en place afin d'ajuster les critères si nécessaire.

Un bonus de 20€/trimestre viendra s'ajouter si la cible est atteinte à 100% pour le critère satisfaction client et qualité et de 40€/trimestre pour le critère sécurité sur proposition de la CFDT.

AU VU DES NOMBREUX CHANGEMENTS SUITE À LA REFORME COMPLÈTE DE L'ACCORD, LA CFDT A SOUHAITÉ METTRE DES GARDE-FOUS AU TRAVERS DES COMMISSIONS DE SUIVI AINSI QU'UN FILET DE SÉCURITÉ EN GARDANT LES ANCIENNES FORMULES D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION AU CAS OU LA NOUVELLE FORMULE NE DONNERAIT PAS LES RÉSULTATS ESPÉRÉS.

